**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE ASSAINISSEMENT DE LA REGION D’EPERNON**

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 1/02/2023

🟈 🟈🟈

## **COMPTE RENDU**

1-2023

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

**DU COMITE SYNDICAL DU 1er février 2023**

L’an deux mille vingt-trois, le 1er février à 18 heures les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Président.

Le Président Guy DAVID demande aux délégués s’ils approuvent le compte-rendu du 29 novembre 2022.

**Le Comité Syndical approuve « 15 voix pour, 1 abstention » le compte-rendu du 29/11/2022.**

Monsieur **Yannick LHOMME** est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**BUDGET PRINCIPAL - COLLEGE**

1. **ROB-DOB.**
2. **Adhésion à la « Mission de Délégué à la Protection des Données » avec ELI.**
3. **Participation pour le collège Michel Chasles.**

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

1. **ROB-DOB.**
2. **Reprise amortissement d’une subvention sur l’ancien budget annexe de Hanches. Durée de l’amortissement.**
3. **Autorisation au Président à demander et signer les demandes de subventions auprès des organismes partenaires pour la construction d’une nouvelle station d’épuration.**

 **BUDGET ASSAINISSEMENT**

 **7) ROB-DOB.**

**A- PREMIERE PARTIE - BUDGET PRINCIPAL - COLLEGE**

|  |  |
| --- | --- |
| NOMBRE DE DELEGUES 20En exercice13Présents 3Pouvoir16Votants DATE DE LA CONVOCATION18 janvier 2023 | Etaient présents :CCPEIF pour EPERNON Guy DAVIDCCPEIF pour EPERNON Denis DURANDCART pour RAIZEUX Nicolas THEVARDCCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE Yannick LHOMMECCPEIF pour HANCHES Jean-Pierre RUAUTST MARTIN DE NIGELLES pour le COLLEGE Béatrice BOUCHAUDYDROUE SUR DROUETTE pour le COLLEGE Gisèle MACKDROUE SUR DROUETTE pour le COLLEGE Annie DECAIXCCPEIF pour EPERNON Marc BAUDELOTHANCHES pour le COLLEGE Christophe LEMAIRECCPEIF pour EPERNON François BELHOMMECART pour SAINT HILARION Frédéric ROUEEPERNON pour le COLLEGE Dominique BONNETEtaient absents excusés :CCPEIF pour HANCHES Michelle MARCHAND**Pouvoir JP.RUAUT**CART pour Emancé Stéphanie BRIOLANT**Pouvoir F.ROUE**EPERNON pour le COLLEGE Béatrice BONVINHANCHES pour le COLLEGE Patrick KOHL**Pouvoir C.LEMAIRE**EPERNON pour le COLLEGE Bruno ESTAMPECCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE Jean-Bernard GRAMUNTEPERNON pour le COLLEGE Sylvie ROUZETEtaient absents :Assistait également à la séance : Véronique LECOMTE, secrétaire et Thierry DELANNOY, technicien, directeur du Collège, |

**1)ROB-DOB.**

Monsieur le Président Guy DAVID présente les éléments de réflexion propres à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires.

**PROSPECTIVE 2023-2024**

**Budget Fonctionnement**

**Collège**

**Dépenses – Recettes**

Les dépenses pour le Collège consistent à un versement annuel au Collège Michel Chasles pour les sorties pédagogiques

En 2022, la participation était de 9 482 euros.

En 2023, elle est basée comme les années antérieures par un montant de 22 euros par élève.

Cette somme est reversée par les communes de Droue sur Drouette, Hanches, Saint-Martin de Nigelles et Epernon au prorata du nombre d’élèves.

Pour information en 2023 la participation serait de :

Epernon = 4 290€ - Droue sur Drouette = 1 254€ - Hanches = 2 970€ - Saint-Martin-de-Nigelles = 1 782 soit un total de 10 296€.

**Dépenses de Fonctionnement**

L’état du personnel au 31/12/2022 est de deux agents dont un mis à disposition du SM3R pour un mi-temps.

**Recettes de Fonctionnement**

Les recettes pour financer les dépenses de fonctionnement du personnel sont reversées telles que suit :

* ½ par le SM3R pour un des deux postes des secrétaires soit 25.10KE, le reste est supporté par les deux budgets annexes tel que :
* Moitié sur chaque budget pour les indemnités des élus
* Pour le reste des dépenses du personnel 3/5 par le budget Assainissement et 2/5 par le budget annexe Eau Potabl**e.**

***Le Comité Syndical en prend ACTE.***

**2) Adhésion à la « Mission de Délégué à la Protection des Données » avec ELI.**

Monsieur le Président expose à l’assemblée délibérante le projet d’adhésion à la mission de DPD mutualisé proposé par ELI.

Eure-et-Loir ingénierie (ELI), créée sous forme d’un Etablissement public administratif, a pour objet d’apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d’ordre technique, juridique ou financier telle que définie dans les statuts.

Le règlement européen (2016/679/UE) du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 (dit « RGPD ») impose à tout responsable de traitement de désigner un Délégué à la Protection des Données et prévoit également la possibilité de désigner un DPD unique pour plusieurs organismes.

Dans ce cadre, ELI propose aux collectivités une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé pour les accompagner dans leur mise en conformité au RGPD.

A ce titre, ELI propose une mission qui recouvre notamment :

* La mise à disposition d’un délégué à la protection des données (DPD),
* La réalisation d’un inventaire des traitements de données de la collectivité,
* La réalisation d’une étude d’impact sur la vie privée, le cas échéant,
* La proposition d’un plan d’action avec des préconisations pour se conformer au RGPD,
* La rédaction du registre des activités de traitement,
* La sensibilisation/formation des élus et des agents,
* L’accompagnement dans le traitement des demandes des administrés en la matière

Les modalités d’exécution de la mission sont fixées par convention.

Il est à noter que l’adhésion sera effective dès validation de l’adhésion de la collectivité auprès du Conseil d’administration.

La collectivité souhaite pouvoir bénéficier et adhérer à la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie. Il est précisé que le coût de cette mission sera établi forfaitairement selon la strate démographique de la collectivité et que ce coût est susceptible d’être modifié annuellement par le Conseil d’administration.

Le Comité syndical après en avoir délibéré, et compte tenu de l’intérêt de la collectivité pour une telle mission DECIDE :

* D’adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de la mission DPD mutualisé,
* De désigner ELI, en tant que personne morale, comme Délégué à la Protection des Données de la collectivité et lui mettre les moyens à disposition pour l’exercice de sa mission
* D’autoriser le Président à signer la convention d'accompagnement avec ELI et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale en la matière
* De s’engager à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une cotisation dont le montant est arrêté par le Conseil d’administration,

***ACCORD******du comité syndical, à l’unanimité des membres présents.***

1. **Participation pour le collège Michel Chasles.**

Les dépenses pour le Collège consistent à un versement annuel au Collège Michel Chasles pour les sorties pédagogiques.

En 2022, la participation était de 9 482 euros.

En 2023, elle est basée comme les années antérieures par un montant de 22 euros par élève.

Cette somme est reversée par les communes de Droue sur Drouette, Hanches, Saint-Martin de Nigelles et Epernon au prorata du nombre d’élèves.

En 2023, la participation sera :

Epernon = 4 290€ - Droue sur Drouette = 1 254€ - Hanches = 2 970€ - Saint-Martin-de-Nigelles = 1 782 soit un total de 10 296€.

***Le Comité, à l’unanimité des membres présents, autorise le Président à verser la participation au Collège Michel Chasles d’Epernon.***

**B – DEUXIEME PARTIE - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

|  |  |
| --- | --- |
| NOMBRE DE DELEGUES 11En exercice8Présents 2Pouvoir10Votants DATE DE LA CONVOCATION18 janvier 2023 | Etaient présents :CCPEIF pour EPERNON Guy DAVIDCCPEIF pour EPERNON Denis DURANDCCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE Yannick LHOMMECART pour RAIZEUX Nicolas THEVARDCCPEIF pour HANCHES Jean-Pierre RUAUTCCPEIF pour EPERNON Marc BAUDELOTCCPEIF pour EPERNON François BELHOMMECART pour SAINT HILARION Frédéric ROUEEtaient absents excusés :CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE Jean-Bernard GRAMUNTCCPEIF pour HANCHES Michelle MARCHAND**Pouvoir JP.RUAUT**CART pour Emancé Stéphanie BRIOLANT**Pouvoir F.ROUE**Assistaient également à la séance :Thierry DELANNOY, technicien et Véronique LECOMTE, secrétaire. |

1. **ROB-DOB**

Monsieur le Président Guy DAVID présente les éléments de réflexion propres à ouvrir le débat sur les orientations.

**Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont stables par rapport à 2022.

Une somme est prévue en honoraires pour officialiser les conventions de servitude en cours toujours en attente de l’office notariale.

**Recettes de fonctionnement**

Elles sont constituées essentiellement par la redevance Assainissement reversée semestriellement par les délégataires VEOLIA et STGS.

* Une augmentation de la redevance pour 2023 de 2cts.
* L’excédent de fonctionnement reporté s’élèvent à plus de 919 000 (767 000 euros en 2022) démontrant la bonne santé financière de l’EPCI.
* La capacité de couverture est d’environ 4 400KE.

Le Président, Guy DAVID présente le programme prévisionnel des travaux pour 2023.

**Dépenses d'investissement – travaux**

* Chemin de la Goultière à Raizeux - (sous réserve de la promesse de raccordement des administrés concernés) Poste de refoulement 150 KE
* Résorption du point noir Ile de la Drouette à Hanches 10 KE

A soumettre au Comité lors du débat :

* Chemin de l’Etang Neuf à Droue

**Les travaux surlignés en jaune seront à confirmer au prochain COPIL.**

Le choix de la construction d’une nouvelle station à l’extérieur des villes a été privilégié par le bureau.

Elle remplacerait les stations « Bourg » à Epernon et la station de Hanches au cœur de ville.

Prévoir budgétairement une somme pour l’acquisition d’un terrain.

Le site internet est opérationnel depuis décembre 2022.

 **Recettes d’investissement**

Des subventions seront demandées à concurrence de 50% par l’AESN pour les dépenses engagées pour les études de la future station.

Voir les conditions dans le cadre du plan de relance pour la demande de subvention à Plan Relance pour la future station.

***L’encours de la dette au 31/12/2022 est de 93 688.18€.***

***La capacité de désendettement est de 37 jours.***

***La capacité d’autofinancement est de 919 905.18€***

***Le Comité en prend ACTE.***

1. **Reprise amortissement d’une subvention sur l’ancien budget annexe de Hanches. Durée de l’amortissement.**

Monsieur Guy DAVID, Président, expose à ses collègues qu’à la demande du trésorier il y a lieu de reprendre le résiduel d’une subvention non amortie d’un montant de 470 182,42€ sur l’ex-budget annexe de Hanches.

L’amortissement d’une subvention est systématiquement rattaché à une dépense.

Afin de pouvoir effectuer ces écritures, il y a lieu de délibérer pour la durée d’amortissement de ces sommes d’un montant total de 648 303.11€ pour les dépenses (article 2817532) et 470 182.42€ pour les recettes (article 13918).

Le Président propose que ces sommes soient amorties sur 50 ans comme les travaux soit une augmentation des amortissements de 648 303.11 - 470182.42/50 = 3 562.41€.

Après vérification de la secrétaire, le logiciel reprend la totalité (travaux et subvention sur la même période de 50 ans).

***ACCORD à l’unanimité des membres présents.***

1. **Autorisation au Président à demander et signer les demandes de subventions auprès des organismes partenaires pour la construction d’une nouvelle station d’épuration.**

Le Président, Guy DAVID, informe ses collègues que dans le cadre de l’implantation et de la création d’une future station d’épuration pour remplacer la station « Bourg » et la station de Hanches, diverses études, ainsi que par la suite les maîtrises d’œuvre, etc… vont devoir être réalisées.

Pour mener à bien ces différentes prestations, le président Guy DAVID demande au comité l’autorisation de demander et de signer les subventions auprès des partenaires financiers. (AESN, Département…).

Le comité, à l’unanimité des membres présents, autorise le président à demander et à signer des subventions auprès des partenaires.

**B – TROISIEME PARTIE – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

|  |  |
| --- | --- |
| NOMBRE DE DELEGUES 8En exercice6Présents 1Pouvoir7Votants DATE DE LA CONVOCATION18/01/2023 | Etaient présents :CCPEIF pour EPERNON Guy DAVIDCCPEIF pour EPERNON Denis DURANDCCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE Yannick LHOMMECCPEIF pour HANCHES Jean-Pierre RUAUTCCPEIF pour EPERNON Marc BAUDELOTCCPEIF pour EPERNON François BELHOMMEEtaient absents excusés :CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE Jean-Bernard GRAMUNTCCPEIF pour HANCHES Michelle MARCHAND**Pouvoir JP.RUAUT**Etaient absents non excusés :Assistaient également à la séance :Thierry DELANNOY, technicien et Véronique LECOMTE, secrétaire |

 **7) ROB-DOB.**

Monsieur le Président Guy DAVID présente les éléments de réflexion propres à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires.

**Dépenses fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont stables par rapport à 2022.

Une augmentation est prévue en honoraires pour officialiser les conventions de servitude en cours toujours en attente de l’office notariale.

**Recettes Fonctionnement**

Elles sont constituées essentiellement par la redevance Eau Potable reversée semestriellement par le délégataire VEOLIA.

* Augmentation de la redevance de 2cts pour 2023.
* L’excédent de fonctionnement reporté s’élève à plus de 814 000 euros démontrant la bonne santé financière de l’EPCI.
* La capacité de couverture est de 880KE.

**Dépenses Investissement**

**Point sur les priorités des travaux**

Le Président Guy DAVID présente le programme prévisionnel des travaux pour 2023.

* Travaux pour futur lycée à Hanches - Extension du réseau 15K€
* Rue Saint Denis à Epernon – Renforcement canalisation existant 160 K€
* Clos d’Houdreville à Epernon – Dévoiement de la canalisation 22K€

* Rue du Canal à Hanches à Hanches – Renforcement canalisation 196 K€
* Rue de la Barre à Hanches – Remplacement de la fonte ductile 58 K€

* Rue de la Cavée à Hanches – Remplacement de la fonte ductile 48 K€
* Rue des Sables à Hanches – Renforcement canalisation 55 K€
* Rue de la Prairie à Hanches – Renforcement canalisation 76 K€

 **Les travaux surlignés en bleu seront à confirmer au prochain COPIL.**

**Recettes Investissement**

Une participation des communes concernées par les travaux de canalisations est versée à hauteur de 12% des travaux HT. (Délibération n°3/10 du 27 juillet 2010).

***L’encours de la dette au 31/12/2022 est de 14 009.51€***

***La capacité de désendettement est de 6 jours.***

***La capacité d’autofinancement est de 814 314.56€.***

***Le Comité en prend ACTE.***

**Informations diverses**

Cession à titre gratuit « dans le cadre d’un transfert de charge, pour la régularisation de l’assiette foncière du collège » du SIEPARE au profit du Département de deux parcelles AC 299 et AC 79 (Collège Michel Chasles).

Le Président Guy DAVID informe le Comité du refus du conseil municipal de Saint-Martin-de-Nigelles pour la vente d’un terrain au SIEPARE pour l’implantation de la future station d’épuration.

Le syndicat doit donc rechercher un nouveau terrain. Il informe le comité que ces modifications entraîneront un surcout de 750 000€ pour la construction de la nouvelle station.

**Ordre du jour épuisé à 19h30**